



**CONGRES MAIAGE 2024**  
**Du Vendredi 25 octobre 2024**  
**A DEAUVILLE**

**Ouverture des réunions statutaires**  
**par Yann MADELINE Président de la fédération MAIAGE**

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Je suis ravi de vous accueillir, pour notre rassemblement annuel, à l'Hôtel Barrière Le Normandy à Deauville, un véritable havre de paix au cœur de la Côte Fleurie, établissement emblématique, où le charme anglo-normand rencontre le luxe moderne.

La journée d'hier, particulièrement riche, à une fois de plus mis en lumière l'expertise pointue des syndicats composant MAIAGE notamment avec l'intervention d'Alexis Toussaint et Marion Rigaud sur le bureau d'étude ANC en mode technologie intégrée.

Toutes ces interventions au fil des années permettent d'attirer de plus en plus d'adhérents. Nous avons atteint un nombre historique de 150 participants.

L'intervention inspirante d'Yvan Bourgnon nous a ouvert l'esprit sur d'autres perspectives. Son récit de traversée de l'Arctique en catamaran de sport nous a rappelé l'importance de l'innovation et de l'audace dans nos métiers. Et la soirée au Bar du Soleil nous a rappelé comme Deauville est et restera une référence en termes de cinéma. Qui ne se souvient pas du Festival du Film Américain qui s'y tient chaque année?

MAIAGE elle est connue et reconnue pour son expertise et son professionnalisme comme en témoigne la diffusion de notre rapport Gaxieu sur la REUT auprès de différents interlocuteurs.

Notre solidarité et notre proactivité font de nous une référence institutionnelle. Il est crucial de maintenir ces échanges entre acteurs de toutes tailles pour faire progresser notre profession, particulièrement dans le contexte environnemental actuel.

Les défis, climatiques tels que les inondations et la récente canicule, exigent notre réactivité. Nous devons également valoriser nos techniciens, notamment avec les nouvelles classifications et le CQP en assainissement prévu pour janvier prochain

Avant d'entamer nos réunions statutaires, je tiens à remercier chacun d'entre vous, ainsi que les permanents de la fédération, pour votre engagement continu et rigoureux dans les travaux de MAIAGE.

Je tiens aussi à vous informer que, suite à mes problèmes de santé, en juillet dernier, j'ai pu prendre une décision concernant la suite de ma carrière, en parfait accord avec Yannick Ratte.



Ainsi, ma mission auprès de la SARP changera de nature à compter de janvier 2025 dans la mesure où Florence Mignot prendra ma suite dans ma région et que je resterai dorénavant uniquement en charge de quelques dossiers au sein de la SARP. Ceci aura pour conséquences de me laisser davantage de temps pour me consacrer aux sujets fédéraux qui prennent de plus en plus d'importance pour notre profession tels que, par exemple, le sujet de l'amiante.

Je vous propose de découvrir notre ordre du jour. Nous débiterons traditionnellement par l'AG de MAIAGE , puis du SNEA et de ses élections , du SMI2D et de ses élections, du SYNCRA et de ses élections, nous reviendrons sur les travaux annuels du SYNABA, du SYFFA et d'APLICA, enfin nous rassemblerons le nouveau Conseil d'Administration de MAIAGE pour élire le Président de la Fédération ainsi que les membres du CODIR de MAIAGE et les représentants des Délégations Régionales.

Je vous propose d'ores et déjà d'ouvrir l'AG ordinaire de notre fédération MAIAGE afin de vous y présenter notamment les rapports moral et financier (ce dernier fera l'objet d'une présentation par notre trésorier Philippe Maillot) et de vous présenter la proposition de modification du règlement intérieur fédéral afin de créer une délégation régionale Antilles et de souhaiter la bienvenue parmi nous à son nouveau représentant JM AMPIGNY qui sera parmi nous en visio vers 12h.

Bien entendu nous passerons un petit moment sur les travaux de la CPNE et de la CPPNI de la branche avec son Président Christophe Alary pour faire un bilan de l'année 2024 et dresser les grandes lignes de la feuille de route de l'année 2025.

\*\*\*\*\*

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MAIAGE

Je vous propose donc d'ouvrir l'assemblée générale ordinaire de MAIAGE.

Nous commencerons par le point statutaire. Lors du dernier CA du 5 juin dernier, les membres du CA MAIAGE ont entériné la proposition, à cette AG MAIAGE, de créer une nouvelle Direction Régionale Antilles, avec, comme représentant, Monsieur AMPIGNY, une résolution de modification du RI MAIAGE vous a donc été envoyée dans ce sens.

Ainsi, nous vous proposons donc de voter cette résolution en AG Ordinaire dans la mesure où il s'agit d'une modification du Règlement Intérieur de la fédération.

La proposition est la suivante, ajouter, à la liste des régions, celle des Antilles et modifier donc l'article 6.2 du RI « représentants au titre des délégations régionales »:

*« Les régions au sens de l'article 14 des statuts de la Fédération MAIAGE sont les suivantes :*

1. *Région Ile de France*
2. *Région Nord*
3. *Région Ouest*
4. *Région Est*
5. *Région Centre Ouest*
6. *Région Centre Est*
7. *Région Sud Ouest*
8. *Région Sud Est*
9. ***Région Antilles***

*Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, le Conseil d'administration de la Fédération, sur proposition du comité de direction élit un délégué pour chacune de ces régions, qui aura vocation à siéger au Conseil d'administration et la représenter.*

*Ces délégués régionaux devront être un représentant en exercice d'une entreprise membre de la Fédération MAIAGE. »*

Ainsi que l'article 7 du RI « *délégations de la fédération* » « *...région 9 Antilles* ».

Sans voix contre, ni abstention, la résolution est approuvée à l'unanimité.

## Rapports moral et financier de Yann Madeline, Président de MAIAGE

*En 2024, la fédération MAIAGE a développé ses groupes de travail en interne et avec l'extérieur, dans différents domaines anciens et nouveaux...*

Deux ans déjà que la fédération a changé de nom. MAIAGE est dorénavant connue et reconnue ce qui permet de continuer à travailler sur **différents sujets que nous maîtrisons** comme le livret d'accueil qui a été rénové cette année (commission technique et sécurité avec Daniel Berthe, que nous remercions pour son accompagnement) et à votre disposition aujourd'hui sur vos chaises, un référentiel Qualitass qui sera une base de travail pour un groupe de travail avec l'ASTEE très prochainement ; clairement il s'agit d'un signe de reconnaissance d'une certification mise en place au niveau fédéral depuis des années (sujet collaboratif de la commission Qualitass et du SNEA).

La charte rinçage citerne a fait l'objet d'une nouvelle refonte avec les syndicats du SYPRED et du SYVED cette année, et est en cours de signature (sujet du SMI2D).

**Des sujets moins récents mais nécessaires à travailler** en raison de l'actualité comme la sécurité dans le domaine de l'hygiène immobilière et plus précisément pour les travaux en hauteur (sujet du SNEA, merci à son président Thierry Guillou). La création d'un groupe de travail sur les aspiratrices et les excavatrices (sujet de la commission technique et sécurité) qui a pour but une réflexion sur les applications possibles, la conception, les règles de sécurité et les conseils d'utilisation.

Mais aussi **travailler sur des sujets plutôt nouveaux** pour lesquels MAIAGE a toute sa place; en termes de REUT, par exemple, suite à l'étude Gaxieu et à la communication sur le sujet, MAIAGE devient un interlocuteur incontournable pour le Ministère et l'AFNOR dans l'attente d'un arrêté ministériel relatif à la REUT pour l'hydrocurage.

Un sujet de travail avec l'AFNOR au niveau européen avec le GT GM22/WG22 dont le SYNCRA parlera tout à l'heure...

Et le sujet de la formation, avec la présence forte de MAIAGE dans les groupes de travail avec le ministère de l'Éducation Nationale sur la réécriture des diplômes de la filière environnement (bac pro et BTS) et la création d'un CQP assainissement pour toutes les entreprises de la branche.

Mais aussi la conclusion d'une convention avec l'OIEAU pour des formations spécifiques à l'intention des membres du SYNCRA.

MAIAGE conserve tout son professionnalisme et sa légitimité, d'ailleurs le calcul de la représentativité patronale de notre fédération est en cours pour les 4 prochaines années. Ses travaux sont bien évidemment toujours mis en place dans le but d'accompagner et de soutenir les entreprises adhérentes à MAIAGE.



*L'objectif fondamental est d'accompagner et de soutenir les entreprises adhérentes à MAIAGE dans la gestion du quotidien et du personnel...*

L'action fédérale se trouve toujours plus renforcée et cela **grâce aux adhérents**, à leur présence dans les travaux de la fédération (CQP, SNEA etc..) mais aussi grâce à leurs retours face aux sujets du quotidien (durée du travail, sécurité, transport) et leurs réactions aux retours des flash infos, des circulaires MAIAGE et surtout du MAIAGE hebdo permettant des focus sur les thématiques utiles touchant à différentes spécificités métiers (QHSE, handicap, Social et annonces spécifiques des entreprises adhérentes...).

Nous avons su aussi innover en mettant en place un webinaire pour mieux expliquer l'accord relatif aux nouvelles classifications applicables au 16 décembre 2024 sur lequel Christophe Alary reviendra lors de son intervention lors d'un point sur les travaux de la CPNE et de la CPPNI (commission sociale).

A ce titre les adhérents n'hésitent pas à poser leur question et à demander un accompagnement de MAIAGE pour les aider à mieux comprendre et à mieux communiquer avec leurs salariés sur ces sujets.

Les entreprises adhérentes restent, de toute évidence, les interlocuteurs privilégiés pour anticiper des sujets qui sont communs à tous comme la pénibilité, la santé et la sécurité de leur personnel. Et nous aurons probablement besoin de toutes les bonnes volontés, dans les mois qui viennent, selon les décisions qui seront prises par notre nouveau gouvernement notamment en matière d'usure professionnelle, de retraite, de chômage et de décisions liées à la transition écologique et énergétique (TEE).

Ce dernier sujet fait d'ailleurs l'objet de travaux particuliers. En effet, MAIAGE tente d'anticiper certains impacts de la TEE sur notre profession à l'occasion de la mise en place d'une étude en partenariat avec l'OPCO EP, le Ministère du travail et de la formation professionnelle et un prestataire que vous connaissez déjà (AMNYOS), lors de l'étude du Contrat d'Etudes Prospectives sur les compétences effectué il y a deux ans avec la CS3D.

Bref, encore de nombreux sujets à traiter qui font que notre profession est toujours en pleine essor et toujours aussi passionnante...

*Priorité action 2024 : ressources en eau, climat, énergie, pollution et métiers et compétences...*

La profession avance dans la prise en considération de différents enjeux : climatique, énergétique, pollution...

Les entreprises de la branche professionnelle de la maintenance environnementale jouent un rôle central sur les questions de dépollution en proposant de nouvelles solutions d'assainissement plus efficaces et en renforçant les activités de prévention. Nous sommes effectivement attendus sur les sujets de la REUT, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants (décarbonation du parc de matériel) et de l'amélioration des conditions

de sécurité dans les environnements dangereux ou à risques. D'où la nécessité de développer les vocables de maintenance environnementale et de gestion patrimoniale.

Ceci va avoir un impact sur nos métiers et nos compétences avec l'intégration de l'IA et potentiellement le développement des métiers de la RSE pour accompagner l'évolution des exigences clients et des réglementations. Ainsi qu'un renforcement des métiers dédiés à l'entretien du parc de véhicules. Enfin une sensibilisation environnementale accrue des salariés (« eco conduite »).

Nos salariés, au cœur de nos préoccupations, font l'objet de nombreux sujets traités par la commission sociale présidée par Christophe Alary. Ce dernier, de manière rigoureuse continue à approfondir certaines questions et à faire évoluer notre CCN.

Christophe Alary, Président de la Commission Sociale prend la parole pour les travaux sociaux.

Cette année 2024 a été beaucoup moins impactée par l'inflation ; en septembre 2024, les prix à la consommation baissent de 1,2 % sur un mois et augmentent de 1,1 % sur un an (+1,8% en août et +2,3% en juillet) mais un peu plus impactée par le contexte politique particulièrement instable qui a pour conséquences de reporter certaines décisions concernant par exemple l'assurance chômage ou de remettre en question certains sujets comme la retraite et l'usure professionnelle.

Il convient de noter la revalorisation du SMIC de manière anticipée au 1<sup>er</sup> novembre 2024 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à +2% (décret publié le 25 octobre au JO). Le montant du Smic passera de 1.766,92 euros bruts à 1.802,26 euros bruts par mois, tandis que le montant net, actuellement fixé à 1.398,70 euros, devrait être porté à 1.426,67 euros (soit un taux horaire qui passe de 11,65 euros à 11,88 euros bruts). Le coefficient 170 de la CCN AMI correspond actuellement à un salaire minima conventionnel de 1786,77 euros bruts et sera donc en dessous du SMIC.

Le travail de la commission sociale a perduré tout au long de cette année ; quelques chiffres : 7 réunions de CPNE et CPPNI, 8 réunions du groupe de travail pour avancer sur les travaux du CQP assainissement, et 4 accords et avenants conclus.

Parmi ces derniers, nous pouvons noter l'**avenant du 8 février 2024 relatif à la revalorisation des SMC** à +3,7%, signé par tous les syndicats représentatifs.

Mais aussi l'**accord FIPU signé le 22 mai 2024, portant établissement des listes de métiers ou d'activités potentiellement exposés aux risques ergonomiques** prévues à l'article L4163-2-1 du code du Travail dans la branche professionnelle de l'assainissement et de la maintenance industrielle. Accord qui a été étendu par arrêté du 3 septembre 2024 et publié au JO du 7 septembre 2024. (« accord FIPU »).

Pour rappel, le FIPU permet aux entreprises, quelque soit son effectif, de pouvoir bénéficier d'une subvention visant à participer :

- au financement d'équipement, de diagnostic ou de formation ;
- à la réalisation d'actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques ;
- aux aménagements de postes de travail proposés par le médecin du travail, au titre de la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- à la prise en charge des frais de personnel dédiés à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds.

Créé dans le cadre de la loi du 14 avril 2023 portant réforme des Retraites, l'objectif de ce fonds est de réduire l'exposition aux risques dits ergonomiques et liés à des contraintes physiques marquées, dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de préservation de la santé des salariés. Le fonds, doté par la branche AT/MP de 200 millions d'euros pour l'année 2024, sera doté d'un milliard d'euros sur une durée de 5 ans.

Pour attribuer les subventions, la commission des accidents du travail et des maladie professionnelles (CAT/MP) qui gère le FIPU, s'appuie sur une cartographie des métiers et des activités les plus exposés aux facteurs de risques ergonomiques dont la liste est fournie par les branches professionnelles dans le cadre de la négociation d'accords de branche sur le sujet de la prévention des risques. Ces accords permettent aux entreprises de bénéficier d'un meilleur taux de financement pour mettre en œuvre leurs actions de prévention.

**Un avenant frais de santé est en cours de signature**, celui de la branche arrivant à échéance au 31 décembre 2024. Ainsi il modifiera l'accord du 06 Octobre 2015, relatif à la mise en place d'un régime Santé complémentaire, et son avenant du 6 octobre 2020. Umanens continuera à être référencé dans ce nouvel avenant applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Revenons juste un instant sur les nouvelles grilles de classifications applicables à titre obligatoire au 16 décembre 2024.** Leur mise en place est en cours dans plusieurs entreprises, finalisée pour certaines, il en ressort quelques questions en termes de libellés et de communication mais l'important semble être la planification de cette mise en place le plus souvent en même temps que les NAO en interne voire en deux temps pour ménager l'acceptation par les salariés. Pour autant, nous avons des retours plutôt positifs de mises en place avec très peu de contestations dans les entreprises. Pour aider à la bonne compréhension des nouvelles dispositions, la commission sociale a souhaité mettre en place des circulaires, des flash infos, un webinaire, des réunions en petit comité et reste disponible pour vous accompagner si vous avez des difficultés.

Ce sujet sur les classifications a nécessité par ailleurs des démarches paritaires auprès de l'APEC pour obtenir un agrément sur les nouvelles définitions des nouveaux articles 4 et 4bis, aujourd'hui 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 20217 (notion de cadres et assimilés cadre au titre des régimes de prévoyance obligatoire des cadres) mais aussi la **conclusion d'un accord signé le 3 octobre 2024** et une demande d'agrément pour définir les « catégories objectives de salariés » ayant la possibilité de bénéficier d'un régime de prévoyance complémentaire et faire ainsi perdurer le bénéfice des exonérations de cotisations sociales

afférents à ces contrats de protection sociale en place dans les entreprises de la branche à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Second sujet important le travail sur le CQP technicien en maintenance de réseau et ouvrages d'assainissement (TMROA).** A ce stade, trois référentiels (référentiel activités, compétences et évaluation), ont été validés en CPNE et sont indispensables pour une future inscription au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Il conviendra ensuite de mettre en place le CQP en partenariat avec un ou plusieurs organismes de formation et de désigner des évaluateurs (différents des formateurs pour plus de neutralité).

Il faut donc pouvoir espérer mettre en place une première promotion au premier trimestre 2025. Une seconde promotion sera nécessaire avant de pouvoir déposer le CQP pour une demande d'inscription au RNCP (afin de l'ouvrir aux demandeurs d'emploi et de pouvoir bénéficier d'un financement).

Bien entendu, il sera nécessaire de mettre en place une communication particulière auprès des entreprises adhérentes afin de pouvoir obtenir un nombre de candidats correct sur les deux promotions (environ 10 sur la première et 20/30 candidats sur la seconde). La réussite de ce CQP dépendra de l'engagement de nos entreprises adhérentes.

Au sein de MAIAGE, il faudra ensuite organiser, la promotion et le suivi du CQP notamment en région, le contrôle des organismes de formation et des évaluateurs, l'étude de cohorte et le bilan annuel, l'évolution et la veille des référentiels etc...

Sur le même thème de la formation mais cette fois initiale, MAIAGE a fortement contribué aux travaux de **réécriture des certifications de la filière environnement** par l'Education Nationale qui seront applicables en septembre 2025. Sa participation a notamment pu faire passer des messages à l'Education Nationale sur les attentes pratiques des entreprises de notre branche quant au Bac pro et BTS formant les jeunes à nos métiers.

Un petit bémol à nouveau cette année pour le **financement des formations professionnelles des entreprises de moins de 50 salariés** qui continue d'être problématique. En effet, France Compétence a décidé d'amputer le budget de l'OPCO EP sur ce volet, préférant favoriser le financement de l'apprentissage et de la formation des demandeurs d'emplois. La conséquence a été immédiate et a surpris les entreprises de moins de 50 salariés de la branche qui ont vu leurs demandes de financement de formation refusées dès avril de cette année. Cette problématique sera probablement récurrente et il faudra se pencher sur les solutions possibles.

Je tiens à remercier encore toutes les contributions pour faire avancer les sujets aux niveaux social et conventionnel et bien entendu il reste encore de la place pour contribuer à l'évolution de la profession au sein de notre commission sociale...

Yann MADELINE remercie Christophe ALARY pour la continuité dans ce travail rigoureux que demande la commission sociale et les relations sociales.

Le rapport moral étant maintenant terminé, Yann Madeline soumet celui-ci à l'approbation de l'assemblée générale.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

La parole est alors donnée à Philippe Maillot pour le rapport financier. Il convient de noter les excuses présentées par le Commissaire aux Comptes de la fédération, Monsieur EGELE, pour son absence, ce jour, à la présentation des comptes de MAIAGE.

Nos finances sont saines et gérées de manière rigoureuse pour la dernière année par Isabelle, merci à elle!

Le nombre de cotisants a évolué (de 129 entités en 2022 à 130 en 2023). Adhérent en plus en 2023: Triskel Assainissement (22).

Au niveau des rentrées de cotisations, on note une légère amélioration, soit une rentrée de cotisations MAIAGE, SYFFA, SYNABA de 634 706,97 euros pour l'année 2023 contre 625 143 ,17 euros pour l'année 2022.

Sur l'année 2023 et toutes rentrées confondues, le compte de résultat affiche un total de produits de 844 849 euros (contre 789 013 euros en 2022) et un total de charges de 816 392 euros (contre 778 085 euros en 2022) , dégageant un résultat de 28 457 euros (contre 10 928 euros en 2022).

Il convient de noter que les charges restent stables avec l'amortissement de changement de dénomination MAIAGE pour 37 540 euros, l'accompagnement du cabinet d'avocat pour les travaux relatifs aux classifications (6 360 euros), le prestataire xerfi pour le bilan social 2023, 9 132 euros et 9 360 euros de journées d'audit Qualitass que nous n'avions pas eu l'année d'avant.

Première résolution, l'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion rédigé par Yann Madeline, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et donne quitus au Président Yann Madeline pour sa gestion dudit exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Yann MADELINE lève la séance

\*\*\*\*\*





En 2024, la fédération MAIAGE a développé ses groupes de travail en interne et avec l'extérieur

Dans différents domaines anciens et nouveaux...



L'objectif fondamental est d'accompagner et de soutenir les entreprises adhérentes à MAIAGE

Dans la gestion du quotidien et du personnel

**Priorité action 2024**

- Ressources en eau, climat, énergie, pollution
- métiers et compétences



FOCUS sur l'activité de la CPNE et de la CPPNI: continuité de travail sur les classifications et la formation



**RAPPORT FINANCIER 2023**



## **PV CONSEIL D'ADMINISTRATION MAIAGE**

A l'issue des élections qui se sont déroulées au sein des syndicats de la fédération pour le renouvellement de leurs représentants, Yann Madeline présente la nouvelle composition du Conseil d'administration de MAIAGE.

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants pour un mandat de 3 ans:

### **Au titre du SNEA**

Bernard NUCCI Président  
David Peralta  
Franck Maillotte  
Thierry Guillou  
Loïc Canno  
Christophe Alary  
Daniel Flamme

### **Au titre du SMI2D**

Boris DREAN Président  
Jean-Luc Robin  
Yann Madeline  
Philippe Maillot  
Yannick Ratte  
Eric De France  
Jean-Jacques Bonnefond

### **Au titre du SYNCRA**

Gilles GIORA Président  
Fabrice Erval  
Alexandre Giudicelli  
Florence Mignot

### **Au titre du SYFFA**

Olivier LOUARN Président  
Nicolas Gaugain  
Jean-Michel Thion  
Rémi Planquois

### **Au titre du SYNABA**

Alexis TOUSSAINT Président  
Jean-Christophe Lesage

### **Au titre d'APLICA**

Damien BECQUET Président

Au niveau des délégations régionales, **les représentants au titre des délégations régionales sont donc les suivants :**

Ile de France : Vincent DELBECQ  
Nord : Odon WILLAUME  
Ouest : Aurélie CHOLLET  
Est : Laurent BARBIERI  
Centre Ouest : Philippe MEYER  
Centre Est : Ludovic SERAILLE  
Sud Est : Olivier TAXIL  
Sud-Ouest Sud : Xavier LABAT  
Antilles : Jean-Marc AMPIGNY

Les membres du Conseil d'administration procèdent ensuite à l'élection du Président et sur proposition de celui-ci, des autres membres du CODIR.

### **Election des membres du CODIR**

Sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans :

Yann MADELINE Président  
Jean-Jacques BONNEFOND Vice-Président  
Laurent BARBIERI Vice-Président  
Gilles GIORA Vice-Président  
Yannick RATTE Vice-Président  
David DROUIN Vice-Président  
Fabrice ERVAL Vice-Président  
Bernard NUCCI Vice-Président  
Christophe ALARY Président de la commission sociale et formation  
Vincent DELBECQ Secrétaire  
Philippe MAILLOT Trésorier

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président Yann MADELINE remercie les administrateurs de leur confiance et lève la séance.